

Arrêté n°2025-43-CoST portant nomination du Jury d'admission M1 et M2 du Master Philosophie , Mention PHILOSOPHIE, parcours Histoire de la philosophie, Philosophie contemporaine, Philosophie de la connaissance, histoire et philosophie des sciences, Philosophie des religions, au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3 et 6;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de Master;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour la préparation de ce diplôme ;

Sur proposition de la responsable de la mention, Madame Stéphanie Ruphy

## ARRÊTE

ARTICLE 1er: Sont nommés membres du Jury d'admission M1 et M2 du Master Philosophie, Mention PHILOSOPHIE, parcours Histoire de la philosophie, Philosophie contemporaine, Philosophie de la connaissance, histoire et philosophie des sciences, Philosophie des religions, au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

Mme Stéphanie RUPHY, Professeure à l'ENS
Mme Perrine SIMON-NAHUM, Professeure rattachée à l'ENS
Mme Barbara CARNEVALI, Directrice d'études à l'EHESS
Mme Margherita ARCANGELI, Directrice d'études à l'EHESS
M. Olivier BOULNOIS, Directeur d'études à l'EPHE
M. Vincent DELECROIX, Directeur d'études à l'EPHE

ARTICLE 2 : Mme Stéphanie RUPHY est nommée présidente du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4: Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 9 avril 2025

